

L'an deux-mille-vingt-deux,
le douze juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 06 juillet 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. HAURY, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON

EXCUSES NON REPRESENTES :

M. BLANCHARD
Mme JANISSET
M. VALEYRE

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20220712_D_119

Commission :
Cycle de l' Eau

**Objet : Travaux
d'Assainissement et
d'Eau Potable :**
**Avenant n°1 de plus-
value au lot n°2 :**
**Commune d'Aurec sur
Loire**

Monsieur le 5ème Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant n° 1 de plus-value au lot n°2 du marché de travaux d'Assainissement et d'Eau Potable passer avec :

- Le groupement TREMA TP et BOUCHARDON SA :

Détail de l'avenant :

- Introduction des prix nouveaux unitaires suivants :

- Avenue du Pont :
 - o PN1 : Raccordement du réseau EP DN600 conservé avec création d'un regard + comblement réseau EP abandonné : 5 680,00 € HT le forfait.
 - o PN2 : Plus-value pour travaux EP complexes avec présence réseaux Télécom/Fibre : 9 240,00 € HT le forfait.
 - o PN3 : Plus-value pour regard béton coulé en place – jonction EP DN1000/DN800 avec chute : 1 250,00 € HT le forfait.
 - o PN4 : Travaux de curage des canalisations (réhabilitation unitaire et EP) : 1 855,00 € HT la journée.
 - o PN5 : Travaux d'inspection vidéo de canalisations (réhabilitation unitaire et EP) : 1 050,00 € HT la journée.
 - o PN6 : Chemisage continu de canalisations DN600 (réhabilitation unitaire) : 259,00 € HT le mètre linéaire.
 - o PN10 : Chemisage continu de canalisations DN800 (réhabilitation EP) : 549,00 € HT le mètre linéaire.

Rue des Ribbes :

- o PN7 : Plus-value pour poste EU plus profond avec regard de vannage extérieur et équipement Sofrel : 18 016,00 € HT le forfait.
- o PN8 : Étude de faisabilité – Réseau EU supplémentaire pour raccordement des parcelles AH 29 et AH 30 (y compris topo et sondages) : 3 000,00 € HT le forfait.
- o PN9 : Création d'un réseau EU supplémentaire pour raccordement des parcelles AH 29 et AH 30 (y compris branchements) : 18 885,50 € HT le forfait.
- o PN11 : Chemisage continu de canalisations DN400 (réhabilitation unitaire) : 147,00 € HT le mètre linéaire.
- o PN12 : Chemisage continu de canalisations DN500 (réhabilitation unitaire) : 169,00 € HT le mètre linéaire.
- o PN13 : Fourniture et pose d'un portillon métallique pour poste EU (largeur 1,50 m / hauteur 2,00 m) : 1 500,00 € HT l'unité.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

- Adaptations et/ou modifications des travaux en phase d'exécution du marché :

• Avenue du Pont :

- o Moins-value engendrée = - moins de linéaire de réseaux posés : - 8 015,00 € HT
 - pose de manchettes : - 16 930,00 € HT
- o Plus-value engendrée = - chemisage du réseau : + 48 779,59 € HT.

Plus-value totale : 23 834,59 € HT

• Rue des Ribbes :

- o Moins-value engendrée = - pose de manchettes : - 32 060,00 € HT
- o Plus-value engendrée = - création d'un réseau d'eaux usées : + 21 304,00 € HT.
 - sur-profondeur du réseau et du PR : + 34 791,00 € HT
 - chemisage du réseau : + 48 668,85 € HT

Plus-value totale : 72 703,85 € HT

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	316 720,00 €
- Montant TTC :	380 064,00 €

Travaux en plus :

-

+ 96 538,44 € HT

Montant de l'avenant en plus :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 96 538,44 €
- Montant TTC :	+ 115 846,13 €

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au marché initial : + 30,66 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	413 258,44 €
- Montant TTC :	495 910,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 96 538,44 € HT) au marché de travaux à passer avec le groupement Trema TP et Bouchardon SA,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

